

Année	Numéro de compte	Numéro de référence	Total du compte	Montant du versement à payer
-------	------------------	---------------------	-----------------	------------------------------

Montant versé

Date limite du versement à payer

Payable à l'ordre de la Ville de Montréal

Veuillez joindre la partie du haut à votre paiement. Ne pas plier niagrafer.

Numéro de compte	Numéro de référence	Année	Période d'imposition						Date de facturation			
			Jour	Mois	Année		Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
			au									
Débiteur(s) du compte		Emplacement de la propriété										
☐ Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.		Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2006			Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2009			Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2007–2010				
Désignation cadastrale												

Détail du compte					(Consulter l'annexe jointe au compte)			Base d'imposition			Taux			Montant		

Veillez joindre cette partie à votre paiement. Ne pas plier niagrafer.

Si vous payez ce compte par la poste, utilisez l'enveloppe ci-jointe et libellez vos chèques ou mandats à l'ordre de la **Ville de Montréal**.

Timbre de caisse

Modalités de paiement

Votre paiement est porté à votre compte le **jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **délai suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**.

Vous pouvez payer :

- par **Internet**, si votre établissement financier offre ce service. Inscrire les 14 chiffres du numéro de référence indiqué sur le coupon, sans les traits d'union;
- aux guichets de votre institution financière;
- aux comptoirs de service de la Ville de Montréal : paiements par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement que le comptoir de service accepte le paiement en espèces;
- par la poste en utilisant l'enveloppe ci-jointe : joignez le coupon de paiement à vos chèques ou mandats libellés à l'ordre de la **Ville de Montréal**. Si aucun chèque postdaté au montant du deuxième versement n'est joint, un rappel comportant un second coupon vous sera envoyé au cours des semaines précédant la seconde échéance.

Pour plus de renseignements sur votre compte, veuillez consulter les documents joints.



Informations - Services

Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

- ▶ Île de Montréal : 311
- ▶ Extérieur de l'île : 514 872-0311
- ▶ Appareil de télécommunications pour sourds : 514 872-0679 (clavier requis)

Par courrier

Ville de Montréal, Service des finances
C.P. 11043, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4X8

Par Internet

ville.montreal.qc.ca/finances